Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	11/02/2026
Nombre de Conseillers présents :	12
Date d'affichage :	13/02/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique- Mme SAUVEE Julie - Mme TROADEC Janine - (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme LE GOFF Gwénaëlle donne procuration à Mme TROADEC Janine
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.12* 07

Objet : Finances : Revalorisation du bon d'achat pour les personnes âgées de plus de 80 ans et les naissances

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'augmenter la valeur du bon d'achat annuel lors des évènements suivants passant de 20 € (en 2025) à 25 € (en 2026) :

- Naissance d'un enfant, bon d'achat remis lors de la fête des bébés,
- Vœux de nouvelle année aux personnes âgées, selon un critère d'âge à savoir plus de 80 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toute précision utile, à l'unanimité des présents,

APPROUVE :

- La revalorisation du montant des bons d'achat aux personnes âgées et à la naissance d'un enfant dans la limite de 25 €.
- Demandera, une participation du CCAS de 10 € par bon d'achat pour les personnes âgées pour la naissance d'un enfant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Le Maire,	Le secrétaire,
Le 17/03/2026	Pierre ADAM	Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC (Côtes d'Armor)